

Directive Covid-19

Par la présente, nous vous soumettons notre plan d'action Covid-19. Il sera appliqué et scrupuleusement respecté dès sa parution et jusqu'à nouvel avis. En ce sens, les mesures suivantes seront appliquées :

Tout gymnaste, moniteur, aide-moniteur et accompagnateur ayant un ou des symptômes Covid-19 annoncés par l'OFSP et le canton de Vaud ne sera nullement admis lors des entraînements.

Toute personne souffrant de symptômes doit le communiquer sans délai à son moniteur ou au comité.

Seuls les gymnastes et moniteurs peuvent se trouver dans l'enceinte des complexes sportifs.

Les parents ou accompagnateurs de gymnastes doivent rester à l'extérieur des bâtiments.

Les gymnastes sont accueillis et restitués **à des points de rencontre** se trouvant à l'extérieur des bâtiments par les moniteurs.

Site du Chêne	→	Accueil porte côté Jura (entrée cours des écoles)
	→	Restitution porte côté lac (sortie terrain de foot)
Site de Pré-Baulan	→	Couvert des tables à pique-nique

La traçabilité des membres présents en salle sera appliquée et vérifiée par notre responsable Covid, avec l'appui du comité.

Les entraînements seront également adaptés à la situation afin de garantir la plus grande sécurité sanitaire.

(Aucun sport de contact, tels que foot, volley, etc., n'est autorisé à l'intérieur. Pour les plus de 20ans. Prière de vous référer à la liste de la Confédération).

Une distance physique de 1,5m sera appliquée. Les contacts sont interdits.

Des masques ainsi que du désinfectant seront à disposition dans toutes nos salles de sport **en cas d'oubli.**

Toutes les mesures énoncées ci-dessus sont applicables à toutes et tous.

Les gymnastes, moniteurs et aide-moniteurs **de plus de 12 ans doivent porter le masque en tout temps.** (en salle)

En cas d'effort trop intense, le masque peut être retiré, pour autant que les distances soient respectées (minimum 15m² de surface pour les plus de 12 ans).

Enfants et adolescents nés en 2001 ou après - directive complémentaire ci-dessous :

La pratique de la discipline en salle est autorisée en respectant tous les points précédents.

Les groupes mélangeant des adultes de plus de 20 ans avec des enfants, sont autorisés à pratiquer leurs activités : maximum 15 adultes par salle

Adulte + 20 ans (avant 2001) - directive complémentaire ci-dessous :

**La pratique de la discipline est autorisée en salle comme à l'extérieur
Maximum 15 personnes par salle et port du masque obligatoire**

**La pratique de sport de contact (foot, volley...) est autorisée en extérieur
Maximum 15 personnes et port du masque obligatoire**
